

Règlement de la Coupe de l'Essonne Elite et Challenger

Version 2

Saison

2022-2023

Comité départemental de Badminton de l'Essonne

Maison Départementale des Comités Sportifs

Boulevard Charles de Gaulle

91540 MENNECY

01.69.23.44.20

www.badmintonessonne.org

Table des matières

1	Organisation Générale	4
1.1	Préambule.....	4
1.2	Rôle des présidents de Club.....	4
1.3	Rôle de la Commission Compétition Adultes (CCA)	4
1.4	Réclamations.....	4
1.5	Appel.....	5
2	Inscription	5
2.1	Conditions administratives	5
2.2	Droits d'inscription	5
2.3	Date limite d'inscription	5
3	Organisation du championnat	5
3.1	Déroulement général	5
3.2	Cadre des rencontres.....	6
3.2.1	Jours de rencontre	6
3.2.2	Horaires autorisés.....	6
3.2.3	Créneaux.....	6
3.3	Volants	6
3.3.1	Volants autorisés	6
3.3.2	Utilisation	6
4	Déroulement de la Coupe de l'Essonne	7
4.1	Mode de rencontre	7
4.2	Calendrier	7
4.2.1	Diffusion.....	7
4.2.2	Report d'une rencontre.....	7
4.3	Attribution des points	7
4.4	Classement	8
4.5	Composition d'une rencontre	8
5	Déroulement d'une rencontre	8
5.1	Généralités.....	8
5.2	Arbitrage.....	9
5.3	Déclaration de présence et déclaration de composition d'équipe.....	9
5.4	Feuille de rencontre.....	9
5.5	Transmission des résultats	9
5.6	Décompte des points	10
6	Composition des équipes.....	10
6.1	Conditions de qualification des joueurs	10
6.1.1	Licence.....	10
6.1.2	Catégorie.....	10
6.1.3	Classement	10
6.1.4	Joueurs mutés.....	11
6.1.5	Joueurs suspendus.....	11
6.1.6	Remplaçants	11
6.1.7	Restrictions.....	11

6.2	Composition d'une équipe	11
6.2.1	Nombre de joueurs	11
6.2.2	Ordre des joueurs	12
6.2.3	Evaluation de la valeur d'un double	12
6.2.4	Restrictions	12
7	Problèmes rencontrés	12
7.1	Retard	12
7.2	Changement d'horaire ou de lieu	12
7.3	Forfait d'équipe	12
7.3.1	Conduite à tenir	12
7.3.2	Forfait de l'équipe visitée	13
7.3.3	Nombre de forfaits d'équipe	13
7.4	Equipe incomplète	13
7.4.1	Règles de déroulement de la rencontre	13
7.4.2	Décompte des points	13
7.5	Blessure et abandon	13
7.5.1	Blessure d'un joueur	13
7.5.2	Remplacement	13
7.5.3	Score du match où le joueur se blesse	13
7.5.4	Score de la rencontre	14
7.6	Interruption de rencontre	14
7.6.1	Information de la CCA	14
7.6.2	Causes d'interruption autorisées	14
7.6.3	Autres causes d'interruption	14
8	Sanctions sportives	15
8.1	Pénalités	15
8.1.1	Un joueur perd son match par pénalité	15
8.1.2	Une équipe perd par pénalité	15
8.1.3	Les 2 équipes perdent par pénalité	15
8.2	Mise hors compétition	15
8.2.1	Causes	15
8.2.2	Conséquence sur le classement de poule	15
8.2.3	Conséquence pour l'équipe sanctionnée	15
8.3	Erreur de hiérarchie et joueur non autorisé	15
8.3.1	Erreur de hiérarchie	16
8.3.2	Joueur non autorisé	17
9	Sanctions financières	17
9.1	Tarifs	17
10	Phase finale	18

1 Organisation Générale

1.1 Préambule

La Coupe de l'Essonne se décline en deux divisions pour la saison 2022-2023, afin d'assurer une homogénéité de niveaux de jeu. Ainsi, la Coupe **Elite** est ouverte à tous les classements, et la Coupe **Challenger** sera ouverte à un classement D8 maximum, dans la discipline jouée.

Ce présent règlement s'applique aux deux divisions de la Coupe de l'Essonne ; en cas de point non précisé dans ce document, le Règlement Général des Compétitions fera référence.

En cas de circonstance exceptionnelle liée à l'application du règlement, la Commission Compétition Adultes (CCA), nommée par le Conseil d'administration du Comité Départemental prendra une décision.

La participation à la Coupe de l'Essonne, Elite ou Challenger, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

1.2 Rôle des présidents de Club

Le président du club qui engage une ou deux équipes dans la Coupe de l'Essonne a la charge de communiquer aux capitaines d'équipes :

- Le présent règlement,
- Le calendrier des rencontres dès qu'il aura été diffusé par la CCA.

1.3 Rôle de la Commission Compétition Adultes (CCA)

La CCA est en charge de l'organisation des compétitions, à ce titre elle :

- Rédige et diffuse le règlement de la compétition
- Établit et publie les calendriers sur le site du Comité Départemental
- Vérifie les résultats saisis par les capitaines
- Applique le règlement, statue sur les réclamations, les appels et prononce les sanctions. Elle est l'unique interlocuteur pour ces demandes, qui ne sont valides qu'à réception par la CCA
- Transfère les résultats à la fédération pour prise en compte

La CCA est garante de l'esprit sportif positif, de la civilité et du comportement responsable et respectueux des clubs engagés dans le championnat et de leurs adhérents, envers leurs instances dirigeantes (y compris la CCA elle-même) et les autres clubs et leurs adhérents.

La CCA pourra donc être directement saisie ou s'autosaisir pour tout manquement à ces règles de comportement, quel que soit sa forme et qu'il soit lié ou pas à une rencontre, et décider d'une sanction, après délibération et validation du Président du Comité.

Cette sanction pourra consister en un rappel à l'ordre, une sanction individuelle, d'équipe ou de club (suspension...) ou une sanction financière (cf. 9.1).

1.4 Réclamations

Toute réclamation notée pendant la rencontre doit être portée sur la feuille de rencontre. Une réclamation non liée au déroulement même d'une rencontre, doit être **notifiée dans les 8 jours** après la rencontre à la CCA, qui pourra s'en autosaisir pour éviter la procédure de confirmation par écrit.

Dans le cas contraire, ou si la réclamation est portée sur la feuille de rencontre, elle devra être transmise à la CCA dans les 8 jours après la rencontre, par une lettre détaillant le motif de la réclamation. La lettre sera accompagnée d'un chèque de caution de 30,00 € et signée du capitaine réclamant.

En cas de rejet de la réclamation, la caution sera conservée. La caution sera remboursée si la réclamation est justifiée. La CCA rendra un avis sur la réclamation. Aucune réclamation sur une rencontre ne pourra être notifiée à la CCA passé un délai de 8 jours après la fin de la rencontre.

1.5 Appel

Tout appel concernant les sanctions doit être adressé dans les 8 jours suivant la notification de la sanction au président du Comité Départemental.

L'appel sera signé par le président du club réclamant. Il sera accompagné d'un rapport circonstancié et d'un chèque de caution de 70,00 €. En cas de rejet de l'appel, la caution sera conservée. La caution sera remboursée si l'appel est justifié.

Le Comité Directeur du Comité Départemental se prononcera sur l'appel.

2 Inscription

2.1 Conditions administratives

Pour inscrire une équipe au sein de la Coupe de l'Essonne, un club doit :

- Etre affilié :
 - A la FFBaD
 - A la LIFB
 - Au Comité Départemental 91
- Avoir réglé les droits d'affiliation à ces 3 entités
- Avoir réglé les éventuelles amendes de la saison précédente
- Avoir un minimum de 10 licenciés
- Faire parvenir au responsable de la CCA avant la date limite d'inscription :
 - Un bordereau d'engagement par équipe.

2.2 Droits d'inscription

Toute inscription d'équipe à la coupe de l'Essonne est gratuite (Elite ou Challenger)

Un même club ne peut inscrire qu'une seule équipe par Division, soit au maximum une équipe en Coupe Elite, et une équipe en Coupe Challenger.

2.3 Date limite d'inscription

La date limite d'inscription sera diffusée aux Présidents des Clubs et sur le site du Comité Départemental en début de saison.

3 Organisation du championnat

3.1 Déroulement général

Le format de la Coupe de l'Essonne est directement lié au nombre d'équipes inscrites dans chacune des Coupe et sera donc précisé par la CCA en début de saison.

Le tableau de la Coupe de l'Essonne, Elite ou Challenger, quelle que soit la forme finale (poule, élimination directe, poule+élimination directe) sera défini par tirage au sort.

Les tableaux des Coupes Elite et Challenger, notamment les groupes pour les phases de poules si ce format est choisi, seront diffusés aux Présidents de Club en début de saison, et accessible sur le site du Comité Départemental et sur le site badnet.org.

La Coupe de l'Essonne est gérée par la CCA, qui est le garant du respect du règlement et opère pour son bon déroulement. La CCA est le premier interlocuteur des capitaines d'équipe, et sera joignable par une adresse email spécifique cca@badmintonessonne.org pour toute question ou demande de support.

3.2 Cadre des rencontres

3.2.1 Jours de rencontre

Un club peut recevoir du lundi au vendredi.

Si un même club inscrit deux équipes sur la compétition, sur un seul créneau par semaine, il doit être en capacité d'accueillir simultanément deux rencontres. Si ce n'était pas le cas, c'est la rencontre Elite qui serait maintenue sur le créneau prévu et le club hôte devra alors pouvoir accueillir la rencontre Challenger sur une autre date, dans la même semaine.

3.2.2 Horaires autorisés

L'heure de convocation des rencontres ne peut être programmée avant 19h30 ni après 20h30. Les premiers matchs d'une rencontre doivent débuter au plus tard 30 minutes après l'horaire prévu de la rencontre en cas de retard d'un des deux clubs.

3.2.3 Créneaux

Le club doit disposer d'un créneau de :

- 3h00 minimum s'il a 2 terrains disponibles pour la rencontre.
- 2h30 minimum s'il dispose de plus de 2 terrains pour la rencontre

3.3 Volants

Les volants sont fournis par l'équipe visitée durant les phases de poules (si ce format est choisi). L'équipe visitée doit alors disposer d'une réserve suffisante de volants plumes et de volants en plastique, pour jouer tous les matchs de la rencontre.

Pour un format de compétition en élimination directe, la prise en charge des volants sera partagée entre chaque équipe.

3.3.1 Volants autorisés

Seuls les volants homologués par la FFbAD pour la saison en cours et la saison antérieure (soit les saisons 2021-2022 et 2022-2023) sont acceptés pour la Coupe de l'Essonne.

La liste des volants autorisés sera publiée sur le site du Comité Départemental et sur le site de la FFbAD : <http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

Sanction applicable : Si une équipe propose et utilise un volant non homologué sur une rencontre, le club sera sanctionné d'une amende de 50€ (cf article 9).

3.3.2 Utilisation

Les joueurs classés de niveau Départemental, Régional et National (D, R et N) jouent obligatoirement avec des volants plumes.

Le choix du volant est libre et d'un commun accord pour un match n'opposant que des joueurs Promotion. En cas de désaccord le JA (ou les capitaines qui ont fonction de) décidera(ont). Si le désaccord persiste, le volant plume devra être utilisé.

4 Déroulement de la Coupe de l'Essonne

4.1 Mode de rencontre

Les équipes se rencontrent en format aller simple

4.2 Calendrier

4.2.1 Diffusion

Le calendrier des rencontres est établi par la CCA.

Ce calendrier est publié sur le site du Comité Départemental en début de saison. Les capitaines sont informés par courrier électronique. Le calendrier devra être rigoureusement respecté.

Si le nombre d'équipes inscrites le nécessite, il pourrait y avoir des équipes exemptées sur une journée de Coupe de l'Essonne. Elles seront désignées par un tirage au sort effectué par la CCA.

4.2.2 Report d'une rencontre

Aucune rencontre ne pourra être reportée sans une demande écrite préalable auprès de la CCA (avec les deux capitaines en copie de la demande par email) et l'accord formel de celle-ci. Les seuls motifs de report acceptés sont :

- Intempéries (sous réserve d'alerte lancée par Météo France)
- Epidémie. Si plus de 3 joueurs ayant joué pour cette équipe la journée précédente sont malades, le club pourra demander le report de la rencontre. Les certificats médicaux devront être transmis à la CCA dans les 8 jours suivant la date prévue pour la rencontre.

Pour toute demande de report la date de la nouvelle rencontre sera fixée d'un commun accord par les 2 capitaines.

L'équipe subissant le report est prioritaire pour le choix de la nouvelle date. En dernier recours, la CCA fixera la date de la rencontre de la manière la plus équitable possible.

En cas de match reporté, la composition d'une équipe doit être celle qui était autorisée le jour initialement prévu (sauf dans le cas où un joueur qualifié pour jouer à la date initiale est suspendu à la date de report, dans ce cas il ne pourra pas participer à la rencontre).

Sanction applicable : En cas de report non justifié ou non demandé auprès de la CCA, même avec accord des équipes concernées, les 2 équipes auront rencontre perdue par pénalité (cf article 8).

4.3 Attribution des points

Le vainqueur d'une rencontre est l'équipe ayant marqué le plus de points à l'issue des matchs composant la rencontre. En cas d'égalité, le vainqueur est :

- l'équipe ayant le meilleur set-averages.
- l'équipe ayant le meilleur point-averages.
- si l'égalité persiste, c'est l'équipe avec la moyenne d'âge la plus jeune qui sera déclarée vainqueur

Si une phase de Poule est mise en place dans le déroulement de la Coupe de l'Essonne, les points appliqués pour une rencontre sont :

- 4 points pour une victoire
- 2 points pour un match nul
- 0 point pour une défaite
- -1 point pour défaite par pénalité
- -2 points pour une défaite par forfait

4.4 Classement

C'est le cumul des points obtenus par chacune des équipes qui détermine le classement dans chacune des poules.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, l'ordre du classement sera déterminé en tenant compte en priorité de :

- Equipe ayant le moins de rencontres perdues par forfait
- Equipe ayant le moins de matchs perdus par forfait
- Equipe ayant le moins de rencontres perdues par pénalité
- Equipe ayant le moins de matchs perdus par pénalité

Si l'égalité persiste entre 2 équipes, l'ordre du classement sera déterminé par les résultats des rencontres les ayant opposées en tenant compte dans l'ordre de :

- Match-average : la différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus
- Set-average : la différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus
- Point-average : la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus

Si l'égalité persiste entre plusieurs équipes, l'ordre du classement sera déterminé en tenant compte dans l'ordre de :

- Match-average : la différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.
- Set-average : la différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.
- Point-average : la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.

Si ces critères ne suffisent pas à départager deux ou plusieurs équipes, un tirage au sort déterminera le classement final, tirage au sort réalisé par la CCA.

4.5 Composition d'une rencontre

Les rencontres se déroulent sur 10 matchs en Coupe Elite et Coupe Challenger :

- 4 simples hommes
- 2 simples dames
- 1 double homme
- 1 double dame
- 2 doubles mixtes

5 Déroulement d'une rencontre

5.1 Généralités

Un exemplaire du présent règlement devra être obligatoirement disponible sur le lieu de la rencontre. Il est téléchargeable sur le site web du Comité Départemental :

<https://www.badmintonessonne.org/>

Le capitaine d'une équipe doit être présent physiquement à la remise des feuilles de présence. Il ne pourra en aucun cas être remplacé pendant la rencontre.

En cas d'absence du capitaine, un autre joueur de l'équipe sera désigné comme capitaine et ceci pour toute la rencontre. Le changement de capitaine devra être noté sur la feuille de présence.

En fonction du résultat de chaque rencontre, chaque équipe se voit attribuer un nombre de points. L'équipe totalisant le plus grand nombre de points, lorsque tous les matchs ont été joués, remporte la rencontre.

5.2 Arbitrage

Les 2 capitaines d'équipe sont considérés comme les juges-arbitres de la rencontre. Ils doivent veiller en particulier à la composition des équipes en début de rencontre et au respect des règles en vigueur sur le coaching.

5.3 Déclaration de présence et déclaration de composition d'équipe

Ces documents sont directement téléchargeables sur le site www.badnet.org pour chaque rencontre.

Chaque équipe doit remplir une feuille de présence avant le début de la rencontre.

Le capitaine est seul responsable de la rédaction de la feuille de présence de son équipe. Tous les joueurs(euses) susceptibles de participer à la rencontre doivent être inscrits sur la feuille de présence, y compris les remplaçant(e)s.

Les nom, prénom, numéro de licence et classement de la saison en cours (cf 6.1.3) dans les 3 disciplines de chaque joueur(euse) devront figurer sur la feuille de présence.

La feuille de présence devra ensuite être transmise au capitaine adverse qui composera son équipe en fonction des joueurs adverses présents. Pour ce faire le capitaine remplira la déclaration de composition d'équipe.

Tous les joueurs(euses) inscrits sur la feuille de présence doivent être physiquement présents dans la salle, **à l'exception d'un joueur(euse) maximum autorisé**, qui a jusqu'à 30 min après le début de la rencontre pour arriver dans la salle.

Si la rencontre est lancée et qu'un joueur d'une équipe est en retard supplémentaire, les matchs de la OU des séries où il est inscrit ne peuvent être lancés avant son arrivée si cette série entend un ordre lié au classement, sauf si le joueur impliqué a le classement le plus faible de son équipe dans sa série.

Ainsi si un joueur ou une joueuse en retard supplémentaire autorisé est inscrit en Simple Homme, Simple Dame ou Double Mixte, les autres matchs de ces séries ne peuvent être lancés dans la première demi-heure de la rencontre, jusqu'à l'arrivée du joueur ou de la joueuse. En effet, il faut s'assurer que l'ordre des matchs est respecté que le joueur arrive dans le délai imparti ou pas.

- Si un joueur du Simple Homme 1 n'est pas présent au lancement de la rencontre, les Simples Hommes ne peuvent être lancés. Si après 30 min, le joueur est présent, ils sont joués normalement. Si le joueur n'arrive pas dans les délais, le joueur prévu en Simple Homme 2 devra jouer le Simple Homme 1 et le Simple Homme 2 est perdu par forfait.
- Si une joueuse prévue sur le Simple Dame 2 n'est pas présente au lancement de la rencontre, le Simple Dame 1 peut être lancé dès le début de la rencontre.
- Si un joueur prévu sur le Simple Homme 2 n'est pas présent au lancement de la rencontre, le Simple Homme 1 peut être joué mais pas le Simple Homme 3 et 4. Si après 30 min, le joueur est présent, ils sont joués normalement. Si le joueur n'arrive pas dans les délais, le joueur prévu sur le Simple Homme 3 devra jouer le Simple Homme 2, le joueur prévu sur le Simple Homme 4 devra jouer le Simple Homme 3 et le Simple Homme 4 sera perdu par forfait.

5.4 Feuille de rencontre

Ce document est téléchargeable sur le site www.badnet.org pour chaque rencontre.

Un joueur non déclaré sur la feuille de présence ne pourra en aucun cas figurer sur la feuille de rencontre.

L'équipe recevant est responsable de la rédaction de la feuille de rencontre, signée par les 2 capitaines, à l'issue de la rencontre.

5.5 Transmission des résultats

Le capitaine gagnant conserve l'original de la feuille de rencontre signée, le capitaine perdant s'assure d'en avoir une copie. Le capitaine vainqueur (recevant pour les matchs nuls) saisit les résultats dans Badnet **dans les 24h après la rencontre**.

Le capitaine perdant devra valider ces résultats dans Badnet dans les 48h suivant la saisie. Chaque capitaine est tenu d'avoir un compte Badnet avec une adresse mail valide.

En cas de contestation, le capitaine contestataire transmettra son exemplaire de feuille de rencontre à la CCA pour examen.

***Sanction applicable :* Si le capitaine vainqueur ne saisit pas les résultats dans les 24h après la rencontre, le club sera sanctionné d'une amende (cf article 9).**

5.6 Décompte des points

Chaque équipe marque :

- 1 point par match gagné, y compris si le match est gagné par forfait
- 0 point par match perdu
- -1 point par simple perdu par forfait ou pénalité
- -1 point par double perdu par forfait ou pénalité

6 Composition des équipes

6.1 Conditions de qualification des joueurs

6.1.1 Licence

Le joueur doit être licencié dans le club pour lequel il joue.

On entend par licencié, la consultation possible du N° de licence dans l'extranet POONA pour la saison en cours.

Les licenciés « non joueur » ne sont pas autorisés.

***Sanction applicable :* Si un joueur joue une rencontre alors qu'il n'est pas licencié, le club pour lequel a joué ce joueur se verra sanctionné d'une amende (cf article 9).**

Les sanctions selon l'article 8.3.2 s'appliqueront également.

Les résultats du(des) match(s) joué(s) par ce joueur non licencié ne pourra(ont) être remonté(s) dans Poona.

6.1.2 Catégorie

La compétition est autorisée aux joueurs de catégorie :

- Vétéran
- Senior
- Junior
- Cadet
- Minime

6.1.3 Classement

Il n'y a pas de limite au classement des joueurs participant en Coupe Elite. En Coupe Challenger, le classement maximal autorisé est D8 dans la discipline jouée.

Le classement pris en compte pour toute la saison est celui effectif avant le premier match de la saison. La date sera arrêtée par la CCA et communiquée en cours de saison aux capitaines.

Pour le cas d'un joueur qui se licencie après cette date, ce sont ses classements à la date de l'enregistrement de sa licence qui feront foi.

***Sanction applicable :* En Coupe Challenger, si un joueur joue une rencontre alors que son classement sur la/les discipline(s) jouée(s) n'est pas autorisé, le/les match(s) concerné(s) par cette infraction sera(ont) perdu(s) par pénalité.**

Et les sanctions selon l'article 8.3.2 s'appliqueront également.

6.1.4 Joueurs mutés

Un maximum de 3 joueurs mutés est admis par rencontre.

Sanction applicable : En cas d'infraction, tous les matchs joués par le(s) joueur(s) muté(s) le(s) mieux classé(s) (toutes disciplines confondues) seront perdus par pénalité. À classement égal, c'est le CPPH à la date d'arrêt des classements qui fera foi. Les sanctions selon l'article 8.3.2 s'appliqueront également.

6.1.5 Joueurs suspendus

Un joueur suspendu de toute compétition fédérale par la Fédération n'est, par définition, pas autorisé à participer au championnat départemental vétérans le temps de sa suspension.

À savoir que si un joueur ne justifie pas son absence sur un tournoi, il apparaît comme forfait volontaire et sa suspension prendra effet à compter du 3^{ème} lundi suivant le dernier jour de la compétition.

Sanction applicable : En cas d'infraction, tous le(s) match(s) joué(s) durant la période de suspension du joueur concerné seront perdus par pénalité. Les sanctions selon l'article 8.3.2 s'appliqueront également. Une participation à une compétition fédérale en étant suspendu entraîne une suspension supplémentaire de 6 mois appliquée directement par la Fédération.

6.1.6 Remplaçants

Un remplaçant est un joueur inscrit sur la feuille de présence mais qui ne participe qu'à un seul match ou ne participe à aucun match de la rencontre.

Un joueur remplaçant ne pourra participer à un match de la rencontre que si :

- un joueur de l'équipe se blesse.
- le match n'a pas encore commencé au moment où la blessure est constatée.

Le remplaçant ne pourra en aucun cas, avoir un classement supérieur au joueur remplacé.

6.1.7 Restrictions

Un joueur ayant disputé une rencontre de Coupe ne pourra pas participer à une rencontre pour un autre club dans la même saison, même en cas de mutation exceptionnelle.

Par contre un joueur(euse) ayant disputé une ou plusieurs rencontres d'Interclubs mixte ou masculin pour un club, pourra, en cas de mutation en cours de saison, jouer la Coupe de l'Essonne pour un autre club si et seulement si la mutation a été validée par la Fédération avant le début de la Coupe.

Pour une même journée, un joueur ne peut jouer à la fois en Coupe Elite et en Coupe Challenger si son club à deux équipes inscrites en Coupe de l'Essonne.

Sanction applicable : En cas d'infraction, le(s) match(s) joué(s) par le joueur concerné sera(ont) perdu(s) par pénalité.

Si le joueur joue à la fois en coupe Elite et en Coupe Challenger sur une même journée, la sanction s'appliquera sur la deuxième rencontre.

Les sanctions selon l'article 8.3.2 s'appliqueront également.

6.2 Composition d'une équipe

6.2.1 Nombre de joueurs

Le nombre maximal de joueur(euse)s dans une équipe n'est pas limité.

Un joueur ne pourra pas disputer plus de 2 matchs lors d'une rencontre.

Un(e) joueur(euse) ne pourra pas disputer 2 matchs dans une même discipline lors d'une même rencontre.

Ex : Pas le droit pour une même personne de faire 2 simples, 2 doubles ou 2 mixtes.

6.2.2 Ordre des joueurs

Les joueurs doivent être placés dans l'ordre du classement. À classement égal, l'ordre est libre. Le classement pris en compte pour toute la saison est celui effectif avant le premier match de la saison.

Sanction applicable : Le(la) joueur(euse) ou la paire placé(ee) en mauvaise position aura match perdu par pénalité (cf articles 8.1.1).

Les sanctions selon l'article 8.3.1 s'appliqueront également.

6.2.3 Evaluation de la valeur d'un double

Pour évaluer la valeur d'un double, chaque joueur se verra attribuer un nombre de points en fonction de son classement dans la discipline. La valeur du double sera égale à la somme des points attribués à chaque joueur, divisée par 2.

Le nombre de points attribués est défini dans le tableau suivant :

Classement	NC	P12	P11	P10	D9	D8	D7	R6	R5	R4	N3	N2	N1
Valeur	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Exemple :

Un double D7-P10 sera évalué à $(6 + 3) / 2 = 4,5$ points

Une paire D9-D9 sera évaluée à $(4 + 4) / 2 = 4$ points

6.2.4 Restrictions

Pour une même journée de championnat, un joueur ne peut jouer que pour une seule équipe de son club.

Sanction applicable : En cas de non-respect de cette règle, l'équipe ayant joué en dernier, aura rencontre perdue par pénalité (cf article 8.1.2).

Si les rencontres ont lieu le même jour, toutes les équipes auront rencontre perdue par pénalité.

7 Problèmes rencontrés

7.1 Retard

Un club a droit à 30 minutes de retard **par rapport à l'horaire prévu de la rencontre** pour présenter son équipe complète (tous les joueurs présents sur le lieu de compétition) et sa feuille de rencontre complétée, et permettre ainsi le début de la rencontre.

Une exception de retard est autorisée. En effet, un retard supplémentaire est autorisé pour un seul joueur(euse) maximum par équipe, qui est inscrit sur la feuille de rencontre : il(elle) aura 30 min de délai maximum après le début de la rencontre, pour se présenter. Passé ce délai, même si les matchs concernés par ce joueur(euse) ne sont pas encore joués, ils sont considérés perdus par forfait.

7.2 Changement d'horaire ou de lieu

Si en cours de saison un club change définitivement l'horaire ou le lieu des rencontres qu'il accueille, il doit en faire la demande préalable auprès de la CCA, au moins 4 semaines à l'avance, afin de permettre aux autres capitaines d'équipe de s'assurer de la disponibilité de leurs joueurs. Ce nouvel horaire devra être fixe, sur le jour et l'heure, pour la suite de la saison.

7.3 Forfait d'équipe

7.3.1 Conduite à tenir

En cas de forfait d'une équipe, l'équipe présente doit :

- Remplir une feuille de rencontre

- Adresser la feuille de rencontre à la CCA

7.3.2 Forfait de l'équipe visitée

En cas de forfait de l'équipe visitée sans avoir prévenu l'équipe visiteuse, l'équipe visitée devra régler les frais de transport de l'équipe visiteuse. Le remboursement se fera sur la base du tarif de remboursement kilométrique de la LIFB et pour 2 véhicules au maximum.

7.3.3 Nombre de forfaits d'équipe

Si en phase de poule, une équipe perd 3 rencontres par forfait d'équipe, elle sera mise "hors compétition" (cf article 8.2).

7.4 Equipe incomplète

7.4.1 Règles de déroulement de la rencontre

Une équipe incomplète est autorisée à déclarer forfait le ou les matchs qu'elle ne peut disputer.

La rencontre ne pourra se dérouler que si l'équipe incomplète est en mesure de faire au moins match nul pour la rencontre.

Les matchs non joués se font sur le match hiérarchiquement inférieur.

7.4.2 Décompte des points

- L'équipe complète marque 1 point par match gagné par forfait
- L'équipe incomplète marque -1 point par match (simple ou double) perdu par forfait

7.5 Blessure et abandon

7.5.1 Blessure d'un joueur

Si un joueur se blesse et abandonne son match, on considère qu'il abandonne la rencontre et il ne pourrait jouer son second match si cela était prévu.

7.5.2 Remplacement

Si le joueur blessé ne peut disputer son second match, son équipe a la possibilité de faire appel à un remplaçant si celui-ci est déclaré sur la feuille de présence, sous réserve du respect du règlement.

7.5.3 Score du match où le joueur se blesse

Le score du match au moment de la blessure doit être porté sur la feuille de rencontre. La mention "Ab" indiquera l'abandon du joueur sur la feuille de rencontre.

L'abandon sera pris en compte pour le CPPH.

Pour le championnat les points marqués seront les suivants :

- Si la blessure survient pendant le premier set :
 - L'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à zéro
 - Le score du premier set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe
 - Le score du second set sera 21-0 contre l'équipe du joueur blessé.
- Si la blessure survient pendant le second set :
 - L'équipe du joueur blessé a perdu le premier set, elle perd le match par 2 sets à zéro
 - L'équipe du joueur blessé a gagné le premier set, elle perd le match par 2 sets à 1
 - Le score du premier set sera le nombre de points obtenu sur le terrain
 - Le score du second set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.
 - Le score du troisième set (si l'équipe du joueur blessé a remporté le premier set) sera de 21 à 0.

- Si la blessure survient pendant le troisième set :
 - L'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à 1
 - Le score des 2 premiers sets sera celui obtenu sur le terrain
 - Le score du troisième set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.

7.5.4 Score de la rencontre

L'équipe du joueur blessé perd le match où le joueur se blesse par 1 à 0. Dans le cas où le joueur blessé devait jouer un autre match :

- Si le joueur blessé a pu être remplacé ou si les 2 capitaines l'ont autorisé à le disputer, le second match se déroule normalement et le résultat acquis sur le terrain est pris en compte pour le décompte de points de la rencontre.
- Si le joueur blessé n'a pu être remplacé, l'équipe du joueur blessé perd le match par 1 à 0.

7.6 Interruption de rencontre

7.6.1 Information de la CCA

Si une rencontre ne se termine pas (moins de 10 matchs joués), les deux capitaines doivent faire parvenir à la CCA :

- Un rapport indiquant les raisons de l'interruption
- Les feuilles de présence des 2 équipes
- La feuille de rencontre avec les résultats des matchs terminés

7.6.2 Causes d'interruption autorisées

Si une rencontre est interrompue pour l'une des raisons suivantes :

- Dépassement exceptionnel du créneau horaire alloué au club
- Coupure électrique
- Toute cause mettant en péril la sécurité des personnes (inondation, incendie...)

Le(s) match(s) non terminé(s) ou non joué(s) sera(ont) reporté(s) et rejoué(s) à une date ultérieure sauf si les 2 capitaines sont d'accord pour entériner le résultat de la rencontre.

Dans ce cas, seuls les matchs entièrement joués seront pris en compte pour le calcul du classement de la Coupe.

Dans le cas où les matchs seraient rejoués, la CCA fixe la date de la nouvelle rencontre sur propositions des 2 capitaines.

La composition des équipes devra être celle qui était présentée initialement.

7.6.3 Autres causes d'interruption

Les cas des rencontres interrompues pour un autre motif que ceux indiqués au paragraphe précédent seront examinés par la CCA.

En fonction des causes de l'interruption, la CCA pourra décider de :

- Faire rejouer les matchs non disputés. La composition des équipes devra être celle qui était autorisée le jour initialement prévu.
- Donner les matchs non disputés perdus par forfait à l'une ou l'autre des équipes.

Dans ce cas le résultat de la rencontre prendra en compte tous les matchs qu'ils aient été disputés ou non.

- Donner la rencontre perdue par pénalité pour l'une ou l'autre des équipes.
- Mettre l'une ou l'autre des équipes hors championnat (cf. chapitres Sanctions).

8 Sanctions sportives

8.1 Pénalités

8.1.1 Un joueur perd son match par pénalité

Un joueur perdant un match par pénalité :

- Donne 1 point pour l'équipe qui n'a pas commis de faute
- Perd - 1 point pour son équipe si le match concerné est un simple
- Perd - 1 point pour son équipe si le match concerné est un double

En tout état de cause le score d'une rencontre ne peut être négatif, et serait ramené à 0 le cas échéant.

Le résultat réel des matchs sera pris en compte pour le CPPH.

8.1.2 Une équipe perd par pénalité

Une équipe perdant une rencontre par pénalité perd :

- par 0 match à 10
- et 0 set à 20 - 2 sets par match
- et 0 point à 420 - 21 points par set.
- Elle marque - 1 point au classement de poule

8.1.3 Les 2 équipes perdent par pénalité

Les 2 équipes marquent - 1 pt au classement de poule. Le résultat de la rencontre est :

- 0 match à 0
- 0 set à 0
- 0 point à 0

Cet article s'applique en particulier si la rencontre n'a pas été jouée.

8.2 Mise hors compétition

8.2.1 Causes

Une équipe peut être mise hors compétition par la CCA :

- soit en raison d'un comportement antisportif
- soit parce qu'elle a perdu 3 rencontres par forfait d'équipe

8.2.2 Conséquence sur le classement de poule

Si une équipe est mise "hors compétition", tous les résultats de cette équipe sont annulés.

8.2.3 Conséquence pour l'équipe sanctionnée

L'équipe mise "hors compétition" sera passible d'une amende (cf. chapitre Sanctions financières).

8.3 Erreur de hiérarchie et joueur non autorisé

Les tableaux ci-dessous donnent le ou les matchs perdus par forfait et qui engendrent donc une pénalité par l'équipe ayant commis l'infraction dans les situations suivantes :

- Erreur de hiérarchie
- Joueur classé au-delà du classement autorisé dans la/les discipline(s) jouée(s)
- Joueur suspendu
- Joueur non licencié
- Joueur ayant joué pour un autre club dans la même saison (cf. article 6.1.8)

- Joueur muté non autorisé à jouer (quota max dépassé dans la rencontre)

8.3.1 Erreur de hiérarchie

On suppose que l'ordre descendant de classement des joueurs en Simple Homme est :

1. Joueur 1
2. Joueur 2
3. Joueur 3
4. Joueur 4

Matches disputés par				Sanctions			
SH1	SH2	SH3	SH4	SH1	SH2	SH3	SH4
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3	Joueur 4	Ordre normal pas de sanction			
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 4	Joueur 3				Pénalité
Joueur 1	Joueur 3	Joueur 2	Joueur 4			Pénalité	
Joueur 1	Joueur 4	Joueur 2	Joueur 3			Pénalité	Pénalité
Joueur 1	Joueur 3	Joueur 4	Joueur 2				Pénalité
Joueur 1	Joueur 4	Joueur 3	Joueur 2			Pénalité	Pénalité
Joueur 2	Joueur 1	Joueur 3	Joueur 4		Pénalité		
Joueur 2	Joueur 1	Joueur 4	Joueur 3		Pénalité		Pénalité
Joueur 3	Joueur 1	Joueur 2	Joueur 4		Pénalité	Pénalité	
Joueur 3	Joueur 1	Joueur 4	Joueur 2		Pénalité		Pénalité
Joueur 4	Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3		Pénalité	Pénalité	Pénalité
Joueur 4	Joueur 1	Joueur 3	Joueur 2		Pénalité	Pénalité	Pénalité
Joueur 2	Joueur 3	Joueur 1	Joueur 4			Pénalité	
Joueur 2	Joueur 4	Joueur 1	Joueur 3			Pénalité	Pénalité
Joueur 3	Joueur 2	Joueur 1	Joueur 4		Pénalité	Pénalité	
Joueur 3	Joueur 4	Joueur 1	Joueur 2			Pénalité	Pénalité
Joueur 4	Joueur 2	Joueur 1	Joueur 3		Pénalité	Pénalité	Pénalité
Joueur 4	Joueur 3	Joueur 1	Joueur 2		Pénalité	Pénalité	Pénalité
Joueur 2	Joueur 3	Joueur 4	Joueur 1				Pénalité
Joueur 2	Joueur 4	Joueur 3	Joueur 1			Pénalité	Pénalité
Joueur 3	Joueur 2	Joueur 4	Joueur 1		Pénalité		Pénalité
Joueur 3	Joueur 4	Joueur 2	Joueur 1			Pénalité	Pénalité
Joueur 4	Joueur 2	Joueur 3	Joueur 1		Pénalité	Pénalité	Pénalité
Joueur 4	Joueur 3	Joueur 2	Joueur 1		Pénalité	Pénalité	Pénalité

On suppose que l'ordre descendant de classement des joueuses en Simple Dame est :

1. Joueuse 1
2. Joueuse 2

Matches disputés par		Sanctions	
SD1	SD 2	SD1	SD 2
Joueur 1	Joueur 2	Ordre normal pas de sanction	
Joueur 2	Joueur 1		Pénalité

On suppose que l'ordre descendant de classement des joueurs en Double Mixte est :

1. Paire 1
2. Paire 2

Matches disputés par		Sanctions	
DM1	DM 2	DM1	DM 2
Paire 1	Paire 2	Ordre normal pas de sanction	
Paire 2	Paire 1		Pénalité

8.3.2 Joueur non autorisé

On suppose que le joueur en rouge est le joueur se trouvant dans l'une des situations mentionnées ci-dessus (autre que l'erreur de hiérarchie) (s'applique de la même façon pour les 2 SD et les 2DM) :

Matches disputés par				Sanctions			
SH1	SH 2	SH 3	SH 4	SH1	SH 2	SH 3	SH 4
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3	Joueur 4				Pénalité
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3	Joueur 4			Pénalité	Pénalité
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3	Joueur 4		Pénalité	Pénalité	Pénalité
Joueur 1	Joueur 2	Joueur 3	Joueur 4	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité

9 Sanctions financières

9.1 Tarifs

Certaines fautes ou omissions peuvent être sanctionnées par une amende. Les amendes sont prononcées par la CCA. Elles sont payables par chèque « à l'ordre du Comité Départemental 91 » ou par virement bancaire.

En cas de mise "hors compétition" d'une équipe à cause de la règle des 3 forfaits, les amendes précédentes restent dues. L'amende concernant le 3^{ème} forfait n'est pas due.

Les amendes sont publiées sur le site web du Comité Départemental.
Le capitaine et le président du club en sont informés par mail.

Motif	Tarif
<u>Pour une équipe</u> : Absence ou retard de saisie des résultats sur le site Badnet dans les délais précisés par le règlement	1 ^{ère} infraction : 10,00 € 2 ^{ème} infraction : 20,00 € 3 ^{ème} infraction : 50,00 €
Forfait d'équipe justifié	20,00 €
Forfait d'équipe injustifié	50,00 €
Joueur non licencié	50,00 €
Comportement non respectueux	150,00 €
Mise « hors compétition » d'une équipe	100,00 €
Forfait Général	100,00 €
Utilisation d'un volant non homologué	50,00 €
Retard dans l'envoi du dossier d'inscription	100,00 €

10 Phase finale

Le format de la Coupe de l'Essonne est directement lié au nombre d'équipes inscrites dans chacune des Coupes et sera donc précisé par la CCA en début de saison.

Si une phase de Poule est décidée, les phases finales démarrent à l'issue de celle-ci avec la qualification de 4 ou 8 clubs, en fonction du nombre d'inscrits. Elles consistent donc en 4 étapes maximum : ¼ de finale, ½ finale et Finale.

La composition des phases finales sera établie selon un tirage au sort, effectué par la CCA, et selon les modalités présentées en début de saison à tous les présidents de club et capitaines d'équipes, selon le nombre d'équipes inscrites. Dans la mesure du possible, deux équipes s'étant rencontrées en phase de poules ne pourront se rencontrer à nouveau au premier tour des phases finales.

Pour les sorties de poules, il est possible que des équipes terminant meilleurs seconds soient qualifiées pour compléter le tableau final. Dans ce cas, la sélection de ces équipes se fera au nombre de points cumulés à l'issue de la phase de poules (moyenné au nombre de rencontres disputées en cas de poules de tailles différentes. Si égalité, nombre de matchs gagnés, nombre de sets gagnés et nombre de points gagnés, tout ceci moyenné au nombre de matchs disputés en cas de poules de tailles différentes).

Dans le cas où une ou plusieurs équipes terminant meilleurs seconds soient qualifiées pour les phases finales, le tirage au sort se fera en deux temps :

Si les phases finales débutent par des quarts de finale :

- Dans un premier temps, 4 équipes terminant 1ère de poule seront tirées au sort afin de les placer sur chacun des quarts (quart 1, quart 2, quart 3 et quart 4). Ces 4 équipes seront nommées club hôte de leur quart.
- Dans un second temps, les équipes terminant meilleurs seconds seront ajoutées afin de continuer le tirage au sort et remplir les 4 quarts de finales.

Pour les ½ finales, l'équipe hôte de la demi-finale 1 sera l'équipe remportant le quart 1 et l'équipe hôte de la deuxième demi-finale sera l'équipe remportant le quart 3.

Pour la finale, l'équipe hôte sera l'équipe remportant la demi-finale 1 du tableau.

Si les phases finales débutent par des demi-finales :

- Dans un premier temps, 2 équipes terminant 1ère de poule seront tirées au sort afin de les placer sur chacune des demi-finales. Ces deux équipes seront nommées club hôte de leur 1/2 finale.
- Dans un second temps, l'équipe terminant meilleur second sera ajoutée afin de continuer le tirage au sort et remplir les 2 demi-finales.

La réception des finales Élite et Challenger se fera par un des clubs vainqueur de la saison précédente.

Le format de chaque rencontre de phase Finale est celui prévu par le règlement (cf 4.5). Cependant en cas d'égalité, un mixte en or sera disputé pour départager les équipes. Sa composition sera laissée libre à chaque capitaine, avec les joueurs déjà présents sur la feuille de match (hors remplaçants).

Les conditions de qualification des joueurs aux phases finales sont celles prévues par le règlement, sauf pour la Finale, pour laquelle un joueur devra déjà avoir participé à au moins une rencontre de Coupe pour son équipe, pour être qualifié.

Sur les phases Finales, la prise en charge des volants sera partagée entre chaque équipe.